



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 812

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois d'avril 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 812 intitulé « Règlement d'emprunt relatif à l'aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un véloparc asphalté de style « pumphack » ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	31 mars 2021
Adoption du règlement	6 avril 2021
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	18 juin 2021

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 23 juin 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier